

Actualités

Une nouvelle version de CHESAR est disponible

Chesar est un outil permettant aux entreprises de réaliser leur évaluation de la sécurité chimique (CSA) et de préparer leur rapport sur la sécurité chimique (CSR). Cet outil est développé par l'ECHA sous la forme d'un plug-in gratuit fonctionnant sous IUCLID 5. La version 1.2 de Chesar est maintenant disponible et téléchargeable sur le site de [Chesar](#).

REACH: Êtes-vous prêts pour la suite ?

Première échéance pour l'autorisation : février 2013

La première [annexe XIV](#) listant les substances soumises à autorisation a été publiée en février 2011. Pour 2 de celles-ci, le musc-xylène (N°CE 201-329-4) et le MDA (N° CE 202-974-4), les premières demandes d'autorisation devront être déposées avant le 21 février 2013.

Prochaine échéance d'enregistrement : juin 2013 (substances fabriquées entre 100 et 1000 tonnes)

La première échéance REACH est passée et de nouveaux défis vont devoir être relevés tels que la préparation de la nouvelle échéance de 2013. Cette échéance concerne les substances fabriquées ou importées dans l'UE, dans des quantités supérieures à 100 tonnes par an et par entité légale.

Besoin d'aide pour ces 2 échéances ? Pensez à votre service national d'assistance réglementaire

- N'hésitez pas à consulter [notre site](#) :
 - [Accueil sur REACH](#) ou [section Généralités](#) pour une information globale
 - Nos [lettres d'information](#)
 - ✓ N°20 sur l'autorisation
 - ✓ N°9 et 15 concernant la soumission conjointe
- Si besoin, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 9H à 12H au **08 20 20 18 16**.

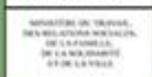
Conférence de la Commission européenne sur REACH le 23 septembre 2011: Ce que nous avons appris de l'échéance de 2010 pour préparer celle de 2013

La Commission Européenne organise une conférence qui mettra en évidence les points positifs de la phase d'enregistrement 2010 et proposera les améliorations nécessaires pour faciliter l'échéance d'enregistrement de 2013.

Toutes les parties prenantes (autorités, associations, ...) sont invitées à y assister.

L'événement sera également retransmis en direct avec une traduction **en français**.

[Inscription ici](#) ("username"=chemical, "password"=regulation), la date de clôture est le 9 septembre 2011.



REACH: Êtes-vous prêts pour la suite ?

• Mise à jour des dossiers de 2010 suite à l'évaluation par l'ECHA

L'ECHA continue d'évaluer les dossiers soumis en 2010. Avec l'évaluation des propositions d'essai d'une part pour l'ensemble des dossiers et l'évaluation de la conformité technique pour certains dossiers, les entreprises pourront avoir besoin de répondre aux commentaires de l'ECHA afin de justifier les tests proposés au moment de la soumission par exemple. De plus, une mise à jour du dossier devra aussi être réalisée dans le cas où de nouvelles informations seraient disponibles, par exemple, dès lors que les tests auront été effectués.

• Mise en conformité avec les scénarios d'exposition décrits dans les nouvelles Fiches de données de sécurité étendues (FDS-e)



Dans les mois à venir, les fiches de données de sécurité (FDS) devraient progressivement être mises à jour pour inclure le(s) scénario(s) d'exposition, devenant ainsi des fiches de données de sécurité étendues (FDS-e).

Les nouvelles FDS-e affecteront fortement les **utilisateurs en aval** (UA) : ils auront l'obligation de vérifier si leur processus, activités et utilisations sont couverts et devront mettre en œuvre les mesures de gestion des risques appropriées communiquées dans la FDS-e.

Attention : certaines FDS-e pourront faire plusieurs centaines de pages.

CLP: Quelles suites?

Classification et étiquetage: Substances et mélanges

• La première échéance du règlement CLP concernant la classification des substances a été atteinte en décembre 2010. Cependant le travail ne fait que commencer : les **mélanges** devront également tous être classés selon CLP d'ici le **01/06/15**.

• Attention, même si l'obligation d'étiqueter les mélanges selon CLP ne s'appliquera qu'en 2015, la section 3.2 des FDS des mélanges doit dès à présent inclure la classification des substances selon CLP.

• De plus, la notification de la classification des substances est toujours en vigueur (pour les fabricants/importateurs) : elle doit être effectuée dans un délai d'un mois après la mise sur le marché.

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.